



MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale : 7 heures

- Formation : 7 heures de face à face minimum réparties sur 1 journée dans l'entreprise ou dans nos locaux.
- Examen : Évaluation continue théorique et pratique avec remise d'un certificat
- Nombre de participants : 4 minimum / 10 maximum (au-delà, temps supplémentaire nécessaire à raison d'une heure par participant supplémentaire et jusqu'à 14 participants maximum)

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne titulaire du certificat de SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

PRÉ-REQUIS

Titulaire du certificat SST en cours de validité.

OBJECTIF

Revoir, confirmer et réactualiser ses compétences : maintenir les compétences définies dans le référentiel national de formation à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.



RAPPEL

Un **sauveteur-secouriste du travail (SST)** est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident.

Il doit être capable de porter secours à tout moment au sein de son entreprise à toute victime d'un accident du Travail, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés. Le **Code du Travail** (https://www.cjoint.com/doc/18_01/HApmtl1KtOE_codedutravail2018.pdf) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les **premiers secours** en cas d'urgence, **dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux** et sur chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

Il vaut mieux disposer de plusieurs sauveteurs-secouristes du travail, surtout dans les lieux où les risques sont nombreux.

CONTENU

- Tour de table pour relater les diverses expériences vécues en tant que secouriste.
- Actualisation de la formation aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme
- Révision des gestes d'urgence par la pratique
- Évaluation

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

	<ul style="list-style-type: none">- Salle de formation de 25m² minimum- Un espace d'accueil (pause déjeuner, coin détente...)
SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none">- Ordinateur, vidéoprojecteur, PowerPoint, vidéos ;- Mannequins adulte, enfant, nourrisson et leur peau de visage associée et individuelle ou protection individuelle ;- masques et sacs pulmonaires, défibrillateur, divers matériels pour la mise en situation des cas concrets, plans d'intervention SST ;- Aides mémoire SST (ED 4085-INRS).



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateur SST (Sauveteur Secouriste du Travail) justifiant de plusieurs années d'expérience en formation appartenant à un organisme habilité par l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité).

VALIDATION

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (certification finale selon la grille de certification des compétences SST de l'INRS) après 2 épreuves certificatives :

- Évaluation du niveau technique du stagiaire en tant que SST ;
- Réalisation des gestes dans une situation d'accident simulé.

A l'issue de cette formation continue annuelle d'une durée de 7 heures, un nouveau certificat SST **valable au maximum 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.